



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

---

**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du  
29 mars 2024**

**Date de convocation :  
22 mars 2024**

**Objet :**  
**Modification de la délibération n° 23.04.05 relative  
à la fourniture de bons d'achat aux aînés de la commune**

**Votes pour : 26**  
**Vote contre : 0**  
**Abstention : 0**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'ISBERGUES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

**Etaient présents** : M. David THELLIER - M. Eric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER - Mme Nathalie LEGRAND - Mme Sandrine ALLOUCHERIE - M. Sébastien MILON - Mme Aude DERVILLERS - Mme Marie-France VERREMAN - Mme Marie-Paule CLAREBOUT - M. Benoît COUPET - M. Vincent GALLOIS - Mme Hélène BARRAS - Mme Caroline BERROD - M. Michaël DELHAYE - Mme Stéphanie DELMARE - M. Maxime THERY - Mme Micheline DAUTRICHE - M. Pascal GANTOIS - Mme Nathalie DELZONGLE - M. Thierry DISSAUX - M. Michel BINCTEUX - M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

**Membres excusés ayant donné procuration :**

- M. Laurent DANIEL a donné procuration à M. David THELLIER ;
- Mme Véronique LUPART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;
- M. Steve CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON.

**Membres absents** : Mme Noémie MATTON - Mme Frédérique SAUVAGE - Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Pascal GANTOIS est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Afin d'être en accord avec la liste des commerces de la ville acceptant de participer à l'opération « bons d'achat aux aînés de la commune », il conviendrait d'ajouter les types de commerces listés ci-dessous, comme suit :

- Commerces d'électro-ménager (+ dépannage informatique)
- Commerces de parapharmacie (+ optique et matériel médical)

- Commerces de restauration et restauration rapide (+ cafés)
- Commerces funéraires (fleurs + entretien de sépultures)
- Commerces d'entretien de véhicule (garage + contrôle technique)

Il est donc proposé de modifier la délibération n° 23.04.05 du 2 octobre 2023 en y ajoutant la liste des commerces ci-dessus.

Le conseil municipal, après délibération, décide de modifier la délibération susvisée en ajoutant les types de commerces susmentionnés, afin de leur permettre de participer à l'opération « bons d'achat aux aînés de la commune ».

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Délibération publiée le 08 .AVR. 2024 , article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique**  
le 08 .AVR. 2024

**Le Maire,**



**David THELLIER.**